

Département de la NIEVRE République Française Arrondissement de : NEVERS Commune : POISEUX	<u>COMPTE RENDU</u> Séance du : 17 juin 2022
---	---

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de membres présents : 6

Nombre de votants : 8

Date d'affichage : 12/07/2022

Date de convocation du conseil : 10/06/2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr FITY Jean- Louis, Maire.

Etaient présents :

M. FITY Jean-Louis
Mme BALDACINI Angélique
Mme COLIN Michèle
M. LAFARGUE Jérôme
M. RABIEGA Yann
M. LONGO Thierry

Procuration :

M. de VILLAINES Jean donne procuration à M. RABIEGA Yann
M. JOUSSOT donne procuration à Mr FITY Jean-Louis

Etaient absents:

M. Wilfrid GUION
M. GALLET Laurent

Secrétaire de séance : Monsieur RABIEGA Yann

Les CA devant être voté à une même séance, abrogation des votes du dernier conseil et reprise ce jour.

Vote du Compte Administratif 2021 et affectation du résultat

- Budget annexe des services de l'eau et de l'assainissement et CCAS

- Services de l'eau et de l'assainissement

Sous la présidence de Monsieur RABIEGA Yann, première adjointe, le Conseil municipal examine le compte administratif 2021 des services de l'eau et de l'assainissement qui s'établit ainsi :

EAU

Exploitation

Dépenses	0 €
Recettes	5200 €
Report d'exploitation	+39 660.82 €

Investissement

Dépenses	19 828.02 €
Report d'investissement	+ 119 860.02 € Solde
d'exécution:	+ 144 892.82 €

Affectation du résultat :

Le Conseil municipal délibère et décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante : Virement à la section d'investissement (R 1068) : 100 032.00 €

Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (R 002) :	44 860.82 €	TOTAL
:	144 892.82 €	

Hors la présence de monsieur le Maire, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe des services de l'eau 2021, et prend acte de l'affectation du résultat présentée ci-dessus.

ASSAINISSEMENT

Exploitation

Dépenses	1 616.57 €
Recettes	4 300 €
Report d'exploitation	+11 586.22 €

Investissement

Report d'investissement	+ 90 032.368 €
Solde d'exécution:	+ 144 892.82 €

Affectation du résultat :

Le Conseil municipal délibère et décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Virement à la section d'investissement (R 1068) :	14 269.65 €
Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (R 002) :	90 032.68 €
TOTAL :	104 302.33 €

Hors la présence de monsieur le Maire, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe de l'assainissement 2021, et prend acte de l'affectation du résultat présentée ci-dessus.

CCAS

Fonctionnement

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Report fonctionnement	+774.93 €

Investissement

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Report investissement	+0 €

Affectation du résultat :

Le Conseil municipal délibère et décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante : Virement à la section d'investissement (R 1068) : 0 €
Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (R 002) : 0€
TOTAL : 774.93 €

Hors la présence de monsieur le Maire, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe du CCAS 2021, et prend acte de l'affectation du résultat présentée ci-dessus.

Le CA de la commune :

Fonctionnement

Dépenses 209 536.66 €
Recettes 249 597.84 €
Report fonctionnement +0 €

Investissement

Dépenses 22 098.12 €
Recettes 14 463.77 €
Report investissement +49 192.75 €

Affectation du résultat :

Le Conseil municipal délibère et décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :
la section d'investissement (R 001) : -10 931 €
Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (R 002) : 40 061.18 €
TOTAL : +29 130.18 €

Hors la présence de monsieur le Maire, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif du budget de la commune 2021, et prend acte de l'affectation du résultat présentée ci-dessus.

Intervention communauté de commune des Bertranges

Madame Emmanuelle TARDIEU, Responsable d'exploitation du site de Sichamps et également Adjointe du service de gestion et de valorisation des déchets, est venue sensibiliser l'équipe municipale face aux nouvelles règles de tri qui seront mises en place dès janvier 2023.

Les départements de la Nièvre, du Cher et de l'Indre se sont regroupés, afin de porter la construction d'un nouveau centre de tri à Bourges.

L'extension de ses consignes de tri sera transmise au public en fin d'année. Une simplification du tri est prévue, par exemple tous les emballages iront dans le bac de tri.

Assainissement les Champs-martin

Monsieur Le Maire présente de nouveau l'étude de faisabilité qui a été menée concernant la possible mise en place de l'assainissement collectif des Champs-martin.

Le Conseil demande une mise à jour du coût des dépenses au stade étude préliminaire.

Devis portes et volets

Monsieur le Maire présente les devis suite à la mise à jour des tarifs des devis concernant les portes de l'Auberge et les volets de l'ancienne Poste.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTER le devis de Bleu menuiseries pour un montant de 3 050 euros pour les portes et 4 470 euros TTC pour les volets.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis et entreprendre les travaux.

Travaux de voirie/Renforcement de la VC n°9

La commune de Poiseux souhaite le renforcement de la voie communale n°9 pour une longueur totale de 1460 ml dans le cadre de l'opération 4.3.2bR du programme PDR Bourgogne.

Monsieur le Maire de la commune de Poiseux présente ce projet à son assemblée et propose le plan de financement pour le renforcement de cette voie communale qui servira à la desserte forestière.

Compte tenu du montant des travaux qui s'élève à la somme de 185 412.55 euros HT,

Monsieur le Maire propose:

- de réaliser les travaux de renforcement sur la voie communale n°9
- de solliciter les aides financières susceptibles d'être accordées

Le plan de financement est le suivant:

Dépenses totales: 185 412.55 euros

- Travaux: 178 281.30 euros
- Maitrise d'œuvre : 7 131.25 euros

Recettes: euros

- Subvention FEADER (80%): 148 330.04 euros
- Autofinancement: 37 082.51 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

Accepte le projet de renforcement de la voie communale n°9

Approuve le plan de financement présenté

Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention susceptible d'être accordée au titre du FEADER

Autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier

La séance du jour étant épuisée, aucune question ne subsistant, la séance est levée à 20 h 15 mn et ont signé au registre les membres présents.

	<u>Signature</u>	<u>Absence excusée – Procuration donnée</u>	<u>Absence non excusée.</u>
FITY Jean-Louis			
BALDACINI Angélique			
COLIN Michèle			
GALLET Laurent			<i>absent</i>
GUION Wilfrid			<i>absent</i>
JOUSSOT David		<i>Procuration donné à M. FITY Jean- Louis</i>	
LAFARGUE Jérôme			
LONGO Thierry			
RABIEGA Yann			
de VILLAINES Jean		<i>Procuration donnée à M. RABIEGA Yann</i>	